



Conseil économique et social

Distr. limitée
4 janvier 2024
Français
Original : anglais
Anglais, français et espagnol
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2024

6-9 février 2024

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Guinée

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour la Guinée est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période de mars 2024 à décembre 2028, soit un montant de 58 945 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 101 145 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

* E/ICEF/2024/1.

Remarque : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme

1. Avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant de 1 189 dollars en 2021¹, la Guinée est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure². Elle affiche un Indice de développement humain de 0,46, ce qui la place parmi les pays présentant un « faible développement humain »³. Malgré un déficit budgétaire chronique et sa vulnérabilité aux crises, notamment la guerre en Ukraine, la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et les épidémies d’Ebola, l’économie guinéenne a connu une croissance de 4,7 % en 2022, et devrait atteindre 5,1 % à l’horizon 2023.

2. La population est estimée à 13,6 millions d’habitants en 2023⁴ (64 % de ruraux et 52 % de femmes) et devrait connaître un taux de croissance annuel de 2,9 %⁵. Les personnes âgées de moins de 18 ans représentent 51,3 % de la population. Par ailleurs, les adolescents âgés de 10 à 18 ans, quant à eux, en représentent 23 %. Le dividende démographique potentiel est éclipsé par les défis à relever pour étendre la fourniture de services sociaux de base, renforcer la protection sociale et améliorer l’employabilité.

3. Après un changement de régime intervenu le 5 septembre 2021 et une année de tensions, la situation sociopolitique de la Guinée tend à se stabiliser depuis la mise en place d’un Gouvernement de transition en octobre 2022 et l’accord passé avec la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest prévoyant une période de transition de vingt-quatre mois. Cet accord permet de prévenir d’éventuelles sanctions et de centrer l’attention sur la préparation des prochaines élections.

4. L’agriculture représente 27 % du PIB. Le secteur minier contribue au PIB à hauteur de 20 % et génère 85 % des exportations, tandis que l’économie informelle compte pour 41 % du PIB et 96 % des emplois. Selon l’indice d’inégalités de genre, la Guinée se classait, en 2021, 182^e sur 191 pays⁶.

5. À la suite de la crise Ebola, qui a sévi de 2014 à 2016, il est apparu que des communautés bien organisées avaient su réagir efficacement face à l’épidémie. À la lumière de ce constat, le Gouvernement a promulgué en 2017 le Code révisé des collectivités locales, qui établit un projet pilote portant sur le transfert de 14 domaines de compétence vers 40 communes réparties sur l’ensemble du territoire national⁷.

6. La pauvreté monétaire, qui touche deux fois plus la population rurale que la population urbaine (respectivement 55,4 % contre 22,4 %) a reculé de 48,5 % en 2014 à 43,7 % en 2019⁸. Les enfants subissent de nombreuses privations, notamment dans

¹ Banque mondiale, « PIB par habitant ».

² Lettre de la Banque mondiale au Ministre de l’économie et des finances, 1^{er} juillet 2023.

Disponible à l’adresse suivante : https://mefp.gov.gn/wp-content/uploads/2023/07/Guinee_Clasement-2022_WBG.pdf.

³ Programme des Nations Unies pour le développement, 2021.

⁴ Institut national de la statistique de Guinée (2017). Disponible à l’adresse suivante :

https://www.stat-guinee.org/images/Documents/Publications/INS/rapports_enquetes/RGPH3/RGPH3_perspectives_demographiques.pdf.

⁵ Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, *World Population Prospects 2022*.

⁶ Banque mondiale, *Libérer le Potentiel des Femmes et des Filles : Le statut des femmes et des filles par rapport aux hommes et aux garçons en Guinée*. 2023.

⁷ La Guinée est composée de 8 régions, 33 préfectures et 341 communes. Pour en savoir plus sur les compétences transférées aux communes, veuillez consulter le Code des collectivités locales de Guinée, disponible à l’adresse suivante :

<http://wcmsq3.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/115246/145301/F1007764761/GIN-115246.pdf>.

⁸ Banque mondiale, « Évaluation de la pauvreté en Guinée ». 2022.

les zones rurales où, en 2018, le pourcentage d'entre eux considérés comme privés d'au moins trois des neuf domaines de bien-être s'élevait à 90 %⁹.

7. En dépit d'efforts louables pour intégrer les préoccupations environnementales dans les politiques nationales, le pays traverse une période de profonde incertitude. On observe depuis quelques décennies une perturbation notable des saisons des pluies et une hausse constante des températures, en particulier dans le nord-est du pays, qui peuvent être attribuées, du moins en partie, à la dégradation de l'environnement local. Cette instabilité environnementale risque d'entraîner une baisse des rendements agricoles, ce qui fait peser une menace directe sur la sécurité alimentaire et accroît la vulnérabilité des communautés à la pauvreté. En outre, le risque de débordement du conflit au Sahel dans le nord-est du pays pourrait entraîner un afflux de réfugiés et des déplacements internes.

8. Le taux de mortalité des enfants âgés de moins de cinq ans a diminué entre 2017 et 2021, passant de 108,3 à 98,72 pour 1 000 naissances vivantes, et le taux de mortalité néonatale a baissé de 32,6 à 31,1 pour 1 000 naissances vivantes¹⁰ malgré de multiples épidémies. L'accès des femmes aux soins de santé est faible, ce qui favorise, avec d'autres facteurs, la mortalité maternelle, dont le taux est estimé en 2023 à 553 pour 100 000 naissances vivantes¹¹. Par ailleurs, en ce qui concerne les enfants âgés de moins de cinq ans, 69 % ont reçu un traitement contre les infections respiratoires graves, 55 % ont été traités contre la diarrhée et 47 % (couverture très faible) ont reçu la troisième dose de vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche (DTC3)¹².

9. Malgré un léger recul au cours de la dernière décennie, la prévalence du retard de croissance reste élevée, touchant 25,5 % des enfants, tandis que 6,7 %¹³ d'entre eux souffrent de malnutrition aiguë globale. La prévalence de la mise au sein précoce (25,8 %), de l'allaitement maternel exclusif (43,7 %), de l'allaitement maternel continu jusqu'à 23 mois (60 %), de la consommation de sel iodé (53 %) et de la diversification alimentaire chez les enfants âgés de 6 à 23 mois (11,1 %), de même que la proportion d'enfants (âgés de 6 à 23 mois) bénéficiant d'un régime alimentaire minimum acceptable (4,2 %), restent faibles. La couverture en vitamine A est de 66 %. Les taux de surpoids et d'obésité s'élèvent respectivement à 15 % et 2 % chez les adolescentes et à 39 % et 15 % chez les femmes.

10. Entre 2015 et 2022, la couverture de l'approvisionnement en eau a augmenté à l'échelle nationale, passant de 63 % à 71 % (92 % en milieu urbain et 59 % en milieu rural). La couverture des services d'assainissement s'est améliorée au niveau national, passant de 23 % à 31 % (47 % en milieu urbain et 22 % en milieu rural), tandis que la défécation à l'air libre a diminué en parallèle, passant de 14 % à 7 % à l'échelle nationale (1 % en milieu urbain et 11 % en milieu rural).

11. Seuls 19 % des enfants fréquentent un établissement préscolaire¹⁴, tandis que 34 % et 47 % des enfants en âge de fréquenter l'école primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire ne sont pas scolarisés. Les taux d'achèvement pour les écoles primaires, les établissements d'enseignement secondaire de premier et de second cycle étaient respectivement de 53 %, 37 % et 22 %. De nombreux enfants, en particulier les filles appartenant à des groupes vulnérables vivant dans des zones rurales, n'ont pas accès à l'éducation.

⁹ Analyse du chevauchement des privations multiples, 2018.

¹⁰ Groupe interorganisations pour l'estimation de la mortalité juvénile, 2022.

¹¹ UNICEF, *The State of the World's Children 2023: For every child, vaccination*, 2023.

¹² Veuillez vous reporter à l'adresse suivante : <https://data.unicef.org/country/gin/>.

¹³ Évaluation nationale de la situation nutritionnelle, 2022. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unicef.org/guinea/media/9111/file/Enqu%C3%AAte%20SMART%202022.pdf>.

¹⁴ Annuaire statistique sur l'éducation en Guinée, 2022.

12. Parmi les apprenants du primaire, 60 % n'ont pas acquis les compétences nécessaires en lecture et en mathématiques, ce qui se traduit par des taux élevés de redoublement et de décrochage scolaire. Cette crise de l'apprentissage est due à des goulets d'étranglement au niveau de la demande et de l'offre, auxquels s'ajoutent de multiples facteurs résultant de privations, notamment une nutrition inadaptée et des insuffisances au niveau de la prise en charge et du développement de la petite enfance.

13. Le taux d'enregistrement des naissances chez les enfants de moins de cinq ans est passé de 58 % à 62 % entre 2012 et 2018¹⁵. En revanche, des écarts persistent entre les zones rurales et les zones urbaines, avec des taux s'élevant à 54 % et 81 %, respectivement.

14. La violence, les abus et l'exploitation des enfants sont très répandus. Le recours à la violence à des fins disciplinaires dans les écoles et par les personnes qui ont la charge d'enfants au sein des ménages est très fréquent, 89 % des enfants âgés de 1 à 14 ans en ayant fait l'expérience¹⁶. 38 % des enfants âgés de 5 à 17 ans sont contraints de travailler, et 27 % d'entre eux travaillent dans des conditions dangereuses. La violence constitue toujours un motif de préoccupation, puisque 55,7 % des femmes ont subi au moins une forme de violence physique depuis l'âge de 15 ans, et que 29,3 % d'entre elles ont été victimes de violences sexuelles¹⁷.

15. Les pratiques néfastes, notamment les mutilations génitales féminines et le mariage des enfants, sont courantes en Guinée. En dépit d'une loi interdisant les mutilations génitales féminines, 39 % des filles âgées de 0 à 14 ans et 95 % des femmes âgées de 15 à 49 ans en ont été victimes¹⁸, dont les deux tiers avant l'âge de 9 ans¹⁹. Environ une fille sur deux se marie avant l'âge de 18 ans, en particulier dans les zones rurales, où la pauvreté, les traditions culturelles et l'analphabétisme des parents sont très répandus. Les mariages d'enfants sont fréquemment associés à des grossesses précoces, ce qui induit des effets néfastes sur la santé de la mère et de l'enfant et nuit aux droits et au bien-être des enfants concernés.

16. Les choix stratégiques sont fondés sur les enseignements tirés du programme de pays précédent, les avantages comparatifs de l'UNICEF et l'évolution du contexte politique et socio-économique actuel. Les principaux enseignements tirés sont notamment : a) l'approche intégrant la participation de la population associée au renforcement des capacités des partenaires au niveau local a permis d'accroître la demande, la qualité et l'accessibilité des services au niveau des communautés ; et b) l'intersectionnalité entre les différentes composantes du programme et l'engagement communautaire accru ont accéléré l'accès des enfants à des services de base équitables.

Priorités du programme et partenariats

17. Le Gouvernement de la Guinée et l'UNICEF ont mis au point le programme de pays proposé dans le cadre d'un processus itératif auquel ont participé des organisations de la société civile, des enfants et des jeunes. Il s'appuie sur l'évaluation du programme de pays (2018-2023), des évaluations sectorielles, des analyses de risque et d'incidence sur les enfants, ainsi que sur une analyse de situation résumée

¹⁵ Enquête démographique et de santé (EDS), 2018. Disponible à l'adresse suivante : <https://dhsprogram.com/pubs/pdf/SR262/SR262.pdf>.

¹⁶ Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS), 2016. Disponible à l'adresse suivante : https://www.stat-guinee.org/images/Documents/Publications/INS/rapports_enquetes/Rapport_MICS_2016.pdf.

¹⁷ Ibid.

¹⁸ EDS, 2018.

¹⁹ UNICEF, *Multi-Country Evaluation of Community Engagement to End FGM*. 2021. Disponible à l'adresse suivante : <https://eisi.unicef.org/records/18562/completedrecordread>.

et mise à jour. Le programme de pays est élaboré à partir du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2024-2028). Il est en accord avec les priorités nationales fixées dans le Programme de référence intérimaire de la transition (2022-2025) et avec les politiques sectorielles. En outre, il repose sur les observations finales les plus récentes (2021) du Comité des droits de l'enfant, est associé aux priorités sectorielles nationales et coïncide avec les objectifs de développement durable, et les objectifs du Plan stratégique pour 2022-2025 et du Plan d'action 2022-2025 pour l'égalité des genres de l'UNICEF.

18. La vision du programme est la suivante : « Une Guinée où les enfants, et en particulier les adolescentes et les enfants issus des familles les plus vulnérables dans les zones géographiques les plus défavorisées, disposent de possibilités équitables pour accéder durablement à des services sociaux essentiels et à une protection sociale de qualité, et pour réaliser pleinement leur potentiel, y compris dans un contexte caractérisé par des vulnérabilités et des situations d'urgence liées au climat. »

19. Outre un appui au renforcement des mécanismes centralisés relevant des ministères chargés des affaires sociales, du plan et du budget, le programme de pays se concentrera géographiquement sur deux des huit régions du pays. De concert avec d'autres organismes des Nations Unies, l'UNICEF soutiendra successivement chacune des communes des six préfectures les plus démunies des deux régions sélectionnées. De plus, un soutien continu sera apporté à 40 communes prioritaires à travers le pays, et une aide humanitaire sera fournie pour lutter contre les épidémies et les catastrophes liées au climat, afin de consolider les objectifs atteints par le précédent programme de pays. Cette stratégie est conforme au principe consistant à « ne laisser personne de côté » des objectifs de développement durable, et contribue ainsi à la réduction des inégalités.

20. Le programme de pays met l'accent sur quatre composantes :

a) l'apprentissage et l'acquisition des compétences nécessaires pour que les enfants et les adolescents réalisent pleinement leur potentiel, en leur accordant toute la sollicitude dont ils ont besoin, en accordant une attention particulière à la nutrition et aux adolescentes ;

b) la promotion de l'identité juridique par l'enregistrement des naissances ; la prévention de la violence, de l'exploitation, des abus, de la négligence et des pratiques néfastes touchant les enfants et les adolescents, en particulier les filles, et les réponses à y apporter ; et l'accès à des services de protection de l'enfance intégrés et de qualité qui favorisent leur bien-être physique, mental et social ;

c) la promotion de services intégrés de qualité dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'approvisionnement en eau de boisson, de l'assainissement et de l'hygiène, et l'atténuation des risques liés au climat ;

d) l'accès à une protection sociale inclusive pour les enfants et les adolescents les plus vulnérables.

21. Le programme prévoit de mieux articuler les stratégies multisectorielles et de recourir à des interventions transversales, notamment en ce qui concerne la communication, la gestion des connaissances, la modification des comportements sociaux, l'égalité des genres, la participation des adolescents et des jeunes, le renforcement de la résilience des communautés et la transformation numérique. Une coopération plus étroite avec tous les niveaux du Gouvernement, les partenaires d'exécution, les organisations de la société civile, les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales et le secteur privé permettront d'atteindre plus facilement les résultats escomptés.

22. Le programme de pays entend promouvoir les droits de l'enfant en renforçant les capacités des personnes tenues à des obligations en matière de services et vis-à-

vis de la communauté et, dans le même temps, en autonomisant les enfants et les adolescents en tant que détenteurs de droits, tout en veillant à ce que les adolescentes constituent une priorité et soient consultées pour éclairer les décisions qui ont une incidence sur leur vie. La structure du programme permettra le renforcement, la consolidation et l'élargissement des initiatives intersectorielles mises en œuvre, telles que l'interopérabilité entre les services de santé et d'enregistrement des naissances et ceux dédiés à la protection sociale, afin de lutter contre les mariages d'enfants ou de retarder l'âge du mariage des filles.

Les enfants acquièrent des connaissances et des compétences

23. Contribuant à la réalisation 1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et au plan pour le secteur éducatif de la Guinée, le programme de pays est cohérent avec le groupe d'objectifs 2 du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 et avec son Plan d'action 2022-2025 pour l'égalité des genres. En partenariat avec le Gouvernement, le Partenariat mondial pour l'éducation, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme alimentaire mondial (PAM), le secteur privé et les organisations de la société civile, le programme de pays apportera son soutien aux initiatives nationales visant à améliorer l'accès à une éducation de qualité et inclusive, en particulier pour les filles et les personnes handicapées. Le Gouvernement sera soutenu au moyen d'une approche multisectorielle, les écoles constituant des points d'entrée pour les synergies entre les programmes, de sorte qu'elles dispensent un enseignement de meilleure qualité et proposent un environnement d'apprentissage plus sûr, plus sain et plus équitable.

24. Pour améliorer la qualité de l'éducation de base, l'UNICEF, en partenariat avec des organisations de la société civile, la Banque mondiale et des organismes des Nations Unies, se penchera sur la préparation à la scolarité dans l'enseignement préprimaire et sur l'apprentissage fondamental dans l'enseignement primaire. L'UNICEF aidera le Gouvernement à améliorer la disponibilité des supports d'enseignement et d'apprentissage dans les écoles maternelles et primaires, et à renforcer les capacités d'enseignement, de suivi et d'évaluation. En outre, l'UNICEF soutiendra le Gouvernement dans la mise en œuvre de sa politique nationale pour l'éducation préscolaire, et encouragera et développera la méthode « enseigner au bon niveau » comme point d'entrée de l'initiative mondiale d'acquisition des compétences fondamentales en lecture, en écriture et en calcul et de l'apprentissage numérique. Cet objectif sera atteint par l'intermédiaire d'une collaboration directe avec les autorités locales et les comités de gestion des écoles, y compris avec les enseignants et les parents, afin d'encourager les familles à investir dans l'éducation. La contribution au Fonds commun pour l'éducation, qui vise à améliorer l'efficacité de l'aide au développement, sera maintenue.

25. Pour remédier aux disparités de genre dans l'achèvement de l'enseignement secondaire, l'UNICEF travaillera avec les partenaires susmentionnés pour accompagner le Gouvernement dans la mise en œuvre de son Programme national pour l'accélération de l'éducation des filles. Dans cette perspective, il conviendra de mettre en œuvre des interventions multisectorielles globales qui respectent, promeuvent et protègent les droits des filles à l'éducation, et d'encourager la présence de femmes dans le corps enseignant et la direction des établissements scolaires. Les interventions mettront également l'accent sur une pédagogie tenant compte des questions de genre, la fourniture de services adéquats en matière de santé et d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH), la prévention et la protection contre la violence, ainsi que la lutte contre les mariages d'enfants. Les initiatives consistant à transférer des espèces aux familles vulnérables seront renforcées afin de favoriser l'inscription et le maintien des adolescentes à l'école, ce qui contribuera à prévenir les mariages

d'enfants ou à repousser l'âge du mariage. La mise en place d'une protection sociale, d'un encadrement et d'un soutien psychosocial, le suivi de l'assiduité et de la progression de l'apprentissage, le suivi de la scolarisation à l'âge légal et la mise en place d'initiatives de changement social et comportemental visant à remédier aux causes des inégalités de genre, à lutter contre les normes sociales néfastes et à atténuer la violence, permettront d'accélérer l'éducation des filles.

26. L'UNICEF collaborera étroitement avec le Gouvernement et les chefs traditionnels et religieux pour soutenir les adolescents et les jeunes non scolarisés en mettant l'accent sur le renforcement des programmes d'éducation alternative, notamment les formations techniques et professionnelles, sur l'amélioration de l'accès aux plateformes numériques, sur le renforcement des capacités dans le domaine de l'entrepreneuriat, ainsi que sur la mise en place de partenariats avec les petites et moyennes entreprises.

27. La participation communautaire sera renforcée, notamment en ce qui concerne les soins attentifs liés au développement de la petite enfance ; la promotion de pratiques de soins adaptés, qui tiennent compte des questions de genre, au cours des 1 000 premiers jours aux niveaux communautaire et préscolaire ; l'éducation parentale et les plateformes communautaires telles que les groupes de femmes ; le déploiement des services WASH dans les écoles ; et l'amélioration de l'hygiène menstruelle, des activités de déparasitage, de l'apport en micronutriments et de l'enregistrement des faits d'état civil.

Les enfants et les adolescents sont protégés contre la violence et l'exploitation

28. Contribuant à la réalisation 1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le programme de pays est cohérent avec le groupe d'objectifs 3 du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025, sa Stratégie de protection de l'enfance (2021-2030) et son Plan d'action pour l'égalité des sexes (2022-2025). En partenariat avec le Gouvernement, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), l'Organisation internationale pour les migrations, les organisations de la société civile et le secteur privé, l'UNICEF renforcera les dispositifs aux niveaux national et communal pour contribuer à ce que les enfants et les adolescents, y compris ceux en situation de déplacement et en particulier les adolescentes, soient mieux protégés contre la violence, l'exploitation et les abus, et disposent d'un accès sûr et inclusif à des services de protection intégrés garantissant leur bien-être physique, mental et social, y compris en ce qui concerne l'identité légale par l'intermédiaire de l'enregistrement des naissances.

29. Pour lutter contre le faible taux d'enregistrement des naissances, la forte prévalence de la violence contre les enfants, en particulier contre les filles, la persistance de pratiques néfastes, notamment les mutilations génitales féminines et le mariage d'enfants, et l'accès limité des enfants à la justice, l'UNICEF concentrera ses activités sur le renforcement de l'interopérabilité de l'enregistrement des naissances avec les services de santé, de prévention et d'intervention visant à éliminer les pratiques néfastes et la violence contre les enfants, ainsi que sur l'accès des enfants à la justice. Trois stratégies seront mises en œuvre : i) la consolidation des dispositifs centrés sur la prévention et l'intervention ; ii) le renforcement des capacités aux niveaux institutionnel, communautaire et familial ; et iii) la participation des filles en tant que partenaires et agents du changement.

30. Plus précisément, en s'appuyant sur les partenariats existants avec les organisations locales et spécialisées dans la protection des filles qui fournissent actuellement des services, l'UNICEF continuera à renforcer sa collaboration avec le Gouvernement et ses partenaires en vue d'accélérer l'enregistrement des naissances grâce à l'interopérabilité avec les services de santé, à étoffer les effectifs des services

sociaux, à mettre en place un mécanisme d'orientation et de gestion des dossiers de protection de l'enfance et à renforcer les capacités des acteurs et des dispositifs judiciaires pour faciliter l'accès à la justice, y compris les mesures de déjudiciarisation et les alternatives à la détention.

31. Les capacités des communautés, des familles, des enfants et des adolescents seront consolidées afin de favoriser l'adoption d'attitudes et de comportements susceptibles d'accroître leur efficacité personnelle et de protéger les enfants. En outre, les femmes et les leaders communautaires entreprendront des actions collectives pour mettre fin aux mutilations génitales féminines et au mariage d'enfants au sein des communautés.

Les enfants survivent, s'épanouissent et vivent dans un environnement sûr et propre

32. Contribuant aux réalisations 1 et 2 du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement, conformément aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3 du Ministère de la santé et de l'hygiène publique et aux groupes d'objectifs 1 et 4 du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025, et en partenariat avec les organismes des Nations Unies, l'UNICEF s'efforcera de lutter contre la mortalité néonatale, infantile, juvénile et maternelle, de faciliter l'accès à des soins et à un soutien appropriés dans les domaines de la santé et de la nutrition, et de réduire les vulnérabilités aux maladies et la recrudescence des épidémies dans un environnement peu sûr et potentiellement non durable.

33. Pour réduire la mortalité infantile et juvénile, en collaboration avec le Ministère de la santé et de l'hygiène publique, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'UNFPA, GAVI, l'Alliance du Vaccin, et la Banque mondiale, le programme de pays appuiera :

- a) la préparation et la réponse aux multiples épidémies à travers le pays ;
- b) les initiatives qui visent à améliorer la qualité des services de santé de proximité et en établissement, de même que l'accès des mères et des enfants, notamment des nouveau-nés, à ces services, en particulier en ce qui concerne la prévention du paludisme, des infections respiratoires aiguës et des maladies diarrhéiques ;
- c) la prévention des grossesses précoces chez les adolescentes, ainsi que l'accès à des soins et à un soutien appropriés en matière de santé et de nutrition, y compris en ce qui concerne la violence fondée sur le genre, les services de soins prénatals et postnatals, la supplémentation en fer et le déparasitage.

34. S'appuyant sur la promesse du Gouvernement d'étendre la couverture vaccinale de 20 %, le programme de pays ciblera en particulier les enfants et les communautés n'ayant reçu aucune dose du vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche, ainsi que ceux dont le schéma vaccinal est incomplet, grâce à la mise en œuvre de la stratégie « zéro dose » au moyen de diverses méthodes, à un renforcement des campagnes de vaccination systématique et à un perfectionnement des systèmes d'approvisionnement et de la chaîne du froid. Les interventions visant à faire évoluer les mentalités et les comportements stimuleront la demande de services de santé pour les mères, les nouveau-nés, les nourrissons et les adolescents en levant les obstacles sociaux, y compris dans les situations d'urgence.

35. Pour parvenir à prévenir et réduire plus rapidement la prévalence du retard de croissance et de l'émaciation, et limiter les carences en micronutriments chez les enfants et les femmes, le programme de pays mettra l'accent sur les éléments suivants :

a) le renforcement des dispositifs visant à fournir des services de nutrition de qualité, notamment en encourageant des régimes alimentaires équilibrés et nutritifs et l'adoption, par les mères et les personnes qui s'occupent d'enfants, de pratiques essentielles en matière de soins familiaux ;

b) le recours à une approche systémique pour donner aux communautés, en particulier aux femmes, aux adolescents et aux personnes qui s'occupent d'enfants, les moyens de stimuler la demande de produits et de services liés au bien-être des enfants, notamment dans les domaines de la nutrition, de la santé, de l'éducation, de l'EAH, de la protection de l'enfance et de la protection sociale, et d'adopter des pratiques positives à cet égard ;

c) le plaidoyer et la mise en place d'alliances avec le secteur privé ainsi que les coopératives de femmes en encourageant la consommation d'aliments riches en nutriments produits localement afin d'améliorer l'alimentation des enfants âgés de 6 à 23 mois.

36. Pour donner plus d'envergure aux interventions novatrices et fondées sur des données probantes, l'UNICEF entend :

a) concevoir et mettre en œuvre des modèles intégrés de participation des adolescents sur des questions touchant à leurs droits, y compris en ce qui concerne l'hygiène menstruelle ainsi que la santé mentale et le soutien psychosocial ;

b) accroître la disponibilité des services EAH transformateurs de la conception des genres au sein des écoles, des établissements de santé et des communautés, y compris l'assainissement total piloté par la communauté, ainsi que l'accès à ces services, dans le but d'améliorer la santé, l'hygiène et la nutrition des enfants et des adolescentes ;

c) continuer d'investir dans des interventions résilientes aux changements climatiques, axées sur les communautés et menées par ces dernières, qui renforcent la résilience et la santé de leurs membres.

Les enfants ont accès à une protection sociale inclusive

37. Contribuant aux réalisations 1 et 3 du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement, au groupe d'objectifs 5 du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025, et en partenariat avec le Gouvernement, la Banque mondiale, les organisations de la société civile, les partenaires de développement, le secteur privé et les organismes des Nations Unies, le programme de pays contribuera à renforcer l'accès à la protection sociale, à améliorer les finances publiques pour une meilleure performance des services sociaux de base destinés aux enfants, et à promouvoir de bonnes pratiques en matière de gouvernance au niveau local, en particulier dans le cadre du mécanisme de planification et de budgétisation décentralisé.

38. Le programme contribuera à rompre le cycle de la pauvreté intergénérationnelle et soutiendra la mise en place d'un dispositif de protection sociale inclusif, intégré et transformateur de la conception des genres par la mobilisation de ressources nationales et internationales afin d'étendre la couverture des services de protection sociale, ainsi que la conception et la mise en œuvre d'initiatives visant à améliorer l'accès aux services sociaux de base pour les enfants, les adolescents et les familles les plus vulnérables.

39. Pour lutter contre la faible couverture et le manque d'efficacité des services sociaux essentiels destinés aux enfants, l'UNICEF fournira un soutien technique et mènera des activités de plaidoyer fondées sur des données probantes dans le but d'accroître les ressources affectées aux secteurs sociaux, notamment à la protection sociale ; il s'efforcera de promouvoir une meilleure redistribution des ressources vers les services décentralisés et les communautés locales ; et s'emploiera à renforcer les

capacités des parties prenantes du secteur public s'agissant de la préparation et de l'exécution transparentes des budgets du secteur social, en tenant compte des enjeux liés aux droits de l'enfant, à l'égalité des genres et à l'équité.

40. Dans les zones géographiques retenues, les communautés disposeront des moyens d'accroître la demande de services sociaux ainsi que le recours à ces derniers grâce à la mise en place et à l'utilisation de cadres pour la consultation et la coordination intersectorielles portant sur les compétences transférées aux autorités locales, destinés au renforcement des dispositifs de planification et de budgétisation au niveau local ainsi que des capacités des enfants et des jeunes à participer aux processus de gouvernance locale.

Efficacité du programme

41. Cette composante assurera la coordination des interventions multisectorielles et veillera au respect des priorités intersectorielles telles que le changement social et comportemental, la préparation aux situations d'urgence et la résilience, ainsi que les approches transformatrices de la conception des genres, y compris en accordant, à l'échelle du bureau, la priorité aux adolescentes ainsi qu'à la participation et à la mobilisation des adolescents et des jeunes. La mise en œuvre efficace et efficiente des programmes sera étayée par des processus rigoureux de planification, de suivi, de gestion des connaissances, d'innovation et d'évaluation stratégiques afin d'informer les activités de programmation. L'UNICEF consolidera la production, l'analyse et l'utilisation de données ventilées par âge, genre et niveau de vulnérabilité, lorsque cela est possible, afin d'éclairer les processus décisionnels, et comblera les lacunes en matière de données afin d'orienter l'élaboration de programmes inclusifs.

42. Des approches tenant compte des questions du genre et du handicap seront intégrées dans tous les secteurs afin d'atteindre les groupes les plus vulnérables. Cette composante encouragera l'évolution des normes sociales et le changement des comportements, une meilleure gestion des connaissances et une plus grande responsabilisation des populations bénéficiaires.

43. L'UNICEF élargira le recours au plaidoyer et la communication pour favoriser l'élaboration des politiques et accroître la sensibilisation aux droits de l'enfant. Il institutionnalisera également la participation des enfants et des jeunes, afin de veiller à ce que leurs voix soient entendues. Les partenariats externes faciliteront la mobilisation des ressources afin d'obtenir un impact systémique à travers la collaboration. L'UNICEF contribuera à la lutte contre la privation de droits des adolescents et des jeunes, notamment de leur droit à la participation.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ressources</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Les enfants apprennent et acquièrent des compétences	5 450	18 000	23 450
Les enfants et les adolescents sont protégés contre la violence et l'exploitation	5 250	11 500	16 750
Les enfants survivent, s'épanouissent et vivent dans un environnement sûr et propre	15 795	60 000	75 795
Les enfants ont accès à une protection sociale inclusive	5 000	5 385	10 385
Efficacité du programme	27 450	6 260	33 710
Total	58 945	101 145	160 090

^a Selon les besoins, d'autres ressources (d'urgence) pourraient être mobilisées par l'intermédiaire du processus d'appel humanitaire.

Administration du programme et gestion des risques

44. Le présent descriptif de programme de pays met en exergue les contributions de l'UNICEF aux priorités nationales pour les enfants. Il permet de rendre compte au Conseil d'administration de l'alignement des résultats et des ressources programmatiques au niveau du pays. Les responsabilités des dirigeants aux niveaux national, régional et du siège en ce qui concerne les programmes de pays sont inscrites dans le programme, les politiques et les procédures opérationnelles de l'organisation.

45. Il sera coordonné dans le cadre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et mis en œuvre en coopération avec le Gouvernement de la Guinée, sous la direction du Ministère du plan et de la coopération internationale. L'UNICEF codirigera et soutiendra les mécanismes de coordination de l'équipe de pays des Nations Unies. Il collaborera avec l'équipe de pays dans le cadre du suivi régulier du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et des indicateurs des objectifs de développement durable, du renforcement de la résilience et, le cas échéant, de la mobilisation des ressources destinées aux interventions d'urgence.

46. Les principaux risques comprennent une marge de manœuvre budgétaire réduite en raison de facteurs macroéconomiques externes ; des flambées épidémiques récurrentes et des aléas climatiques ; des normes, des décrets ou des lois qui ne sont pas appliqués par le Gouvernement ou le Parlement et le fait que l'UNICEF ne perçoive pas les montants escomptés au titre des autres ressources. Les mesures d'atténuation incluent le renforcement de la résilience des communautés et de leur réactivité dans l'éventualité où un financement supplémentaire s'avérerait nécessaire. L'UNICEF adoptera l'approche harmonisée sur les transferts en espèces et appliquera le principe consistant à « ne pas nuire » à l'ensemble de ses opérations, notamment à travers des mécanismes visant à renforcer la responsabilité envers les populations touchées et des mesures destinées à protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle et les abus.

Suivi, apprentissage et évaluation

47. Les activités de suivi et d'évaluation du programme seront réalisées en collaboration avec le Gouvernement, en s'appuyant sur le cadre de résultats et d'allocation des ressources. Les indicateurs de résultats seront contrôlés au moyen d'enquêtes nationales ou de données administratives. Les indicateurs de produit seront évalués sous l'angle du genre lors des revues annuelles avec les partenaires d'exécution, au moyen de visites conjointes sur le terrain et d'autres activités de suivi. L'UNICEF collaborera avec d'autres organismes des Nations Unies pour effectuer un suivi du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et pour rendre compte de ses propres contributions.

48. L'UNICEF travaillera de concert avec l'institut national de la statistique pour améliorer la qualité des données ventilées par genre, âge et niveau de vulnérabilité, en soutenant la collecte et l'analyse des données des enquêtes auprès des ménages, notamment de l'enquête démographique et de santé (EDS)/enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS), de l'enquête nutritionnelle « Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transition (SMART) », du recensement général de la population, et le suivi en temps réel. L'UNICEF contribuera au renforcement des capacités des dispositifs d'information sectoriels pertinents pour assurer le suivi des droits de l'enfant et des progrès accomplis par le pays pour atteindre les objectifs de développement durable. À cet égard, l'UNICEF est appelé à participer activement aux travaux de toute entité coordonnatrice de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement des statistiques.

49. Les partenariats avec le Gouvernement, les centres de recherche, les organismes des Nations Unies et les organisations de la société civile seront renforcés afin de promouvoir une gestion axée sur les résultats ainsi qu'une culture et la fonction d'évaluation, en vue d'améliorer les performances des politiques publiques en faveur des enfants. Les évaluations décrites dans le plan d'évaluation chiffré permettront d'analyser les progrès accomplis sous l'angle du genre, et de procéder en temps opportun aux ajustements nécessaires.

50. En 2025, l'UNICEF accompagnera le Gouvernement et les partenaires non gouvernementaux dans la préparation du rapport destiné au Comité des droits de l'enfant.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre le Gouvernement de la Guinée et l'UNICEF, mars 2024–décembre 2028

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 2, 5, 8, 12, 16, 19, 23, 24, 26, 28, 29, 30, 34 à 38
Priorités nationales : Axe 3, « Cadre légal et gouvernance », axe 4, « Action sociale, emploi et employabilité », et axe 5, « Infrastructures, connectivité et assainissement », du Programme de référence intérimaire de la transition (2022-2025).
Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF : 1 à 3
Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 1 à 5

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
Réalisation 1 : Services de base : D'ici à 2028, les populations, notamment les femmes, les jeunes filles et les garçons, les enfants, les personnes particulièrement vulnérables et les personnes vivant dans les zones rurales, périurbaines et difficiles à atteindre ont recours à des services sociaux de	1. D'ici à 2028, un nombre accru d'enfants en âge de recevoir une éducation de base dans les zones d'intervention prioritaires, en particulier les filles, ont accès à un enseignement et à un apprentissage inclusifs et de qualité et acquièrent les compétences de base nécessaires pour atteindre leur plein	1. Pourcentage d'enfants (en deuxième et troisième années et en cinquième et sixième années) atteignant le niveau minimal requis en lecture et en mathématiques NR (2019) : 40 % ; NC : 60 %	Programme d'analyse des systèmes éducatifs	1. D'ici à 2028, les parties prenantes du système éducatif, tant à l'échelle nationale que dans les zones ciblées, disposent de capacités accrues pour offrir un meilleur environnement d'apprentissage et des services d'éducation de base inclusifs et de qualité. 2. Les communautés, les parents et les familles des communes ciblées prennent des mesures favorables à un accroissement de la scolarisation des filles et d'autres enfants	Ministères de l'éducation ; de l'administration ; de la protection de l'enfance UNESCO Banque mondiale ; Partenariat mondial pour l'éducation ; Plan International ; organisations de la société civile ; Agence française de développement	5 451	18 000	23 450
		2. Taux brut de scolarisation dans l'enseignement préscolaire NR (2022) : 19 % ; NC : 50 %	Annuaire statistique de l'éducation, Ministère de l'éducation 2027-2028					
		3. Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire						

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
base de qualité, équitables, durables et inclusifs, y compris lors des situations d'urgence.	potentiel, dans un environnement dépourvu de violence, y compris lors des situations d'urgence.	NR (2022) : 54,7 % ; NC : 75 %	Annuaire statistique de l'éducation, Ministère de l'éducation 2027-2028	vulnérables, y compris lors des situations d'urgence. 3. Les ministères et les services techniques compétents en matière d'éducation ont renforcé leurs capacités en vue d'assurer une meilleure coordination et un meilleur pilotage du système éducatif à tous les niveaux, en particulier au niveau décentralisé dans les zones ciblées.				
		4. Taux d'achèvement de l'enseignement primaire* NR (2022) : 65,3 % ; NC : 70 %						
		5. Taux d'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire* NR (2022) : 43,9 % ; NC : 63,9 %						
Réalisation 1 : Services de base	2. D'ici à 2028, les enfants et les adolescents (filles et garçons), en particulier les plus vulnérables et ceux qui sont handicapés se trouvant dans les zones d'intervention prioritaires, sont protégés contre la violence, l'exploitation, la discrimination, les abus, la négligence et	1. Pourcentage de filles, de garçons, de femmes et d'hommes âgés de 15 à 49 ans convaincus que les mutilations génitales féminines devraient être éliminées Femmes : NR (2018) : 26,2 % ; NC : 50 % Hommes : NR (2018) : 31,8 % ; NC : 60 %	EDS/Enquêtes par grappe à indicateurs multiples	1. Les services gouvernementaux, les autorités locales et les partenaires concernés ont accru leurs capacités en vue d'assurer l'application effective du cadre juridique et la mise en œuvre des cadres de coordination protégeant les enfants et les adolescents contre la violence, l'exploitation, la discrimination, les abus, la négligence et les pratiques néfastes, y compris lors des situations d'urgence.	Ministères de la protection de l'enfance ; de l'administration ; de l'éducation ; de la santé OMS, PNUD Enabel, Plan International, ChildFund	5 250	11 500	16 750
		2. Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 18 ans*	EDS/Enquêtes par grappe à indicateurs multiples					

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
	les pratiques néfastes, y compris lors des situations d'urgence.	<p>NR (2018) : 47 % ; NC : 35 %</p> <p>3. Pourcentage d'enfants en conflit avec la loi faisant l'objet d'une procédure de déjudiciarisation ou d'une mesure autre qu'une peine privative de liberté</p> <p>NR (2022) : 59 % ; NC : 75 %</p> <p>4. Proportion d'enfants âgés de moins de 5 ans enregistrés par un service d'état civil, par âge*</p> <p>NR (2018) : 62 % ; NC : 80 %</p>	Données administratives	<p>2. Les institutions et les acteurs intervenant dans les domaines de la justice pour les enfants, du travail social, de la participation de la population et de l'enregistrement à l'état civil ont renforcé leurs capacités à fournir des services de protection inclusifs et de qualité aux enfants et aux adolescents, en particulier aux plus vulnérables situés dans les zones d'intervention prioritaires, y compris lors des situations d'urgence.</p> <p>3. Les capacités des communautés, des familles, des enfants et des adolescents, y compris ceux qui sont en situation de handicap, se trouvant dans les zones prioritaires sont consolidées afin d'adopter et de favoriser des pratiques positives, de détecter et de prévenir la violence, l'exploitation, les abus et la négligence,</p>				

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				et de faire appel à des services de soins appropriés, y compris lors de situations d'urgence.				
<p>Réalisation 1 : Services de base</p> <p>Réalisation 2 : D'ici à 2028, la population guinéenne, notamment les jeunes, les femmes, les personnes vulnérables et les personnes handicapées, en particulier dans les zones défavorisées, participe activement à la croissance économique en étant soutenue par une économie diversifiée, inclusive, équitable, durable et créatrice d'emplois décents.</p>	<p>3. D'ici à 2028, les nouveau-nés, les enfants, les adolescents et les femmes enceintes et allaitantes, y compris les personnes ayant des besoins particuliers, bénéficient d'un accès équitable à des services intégrés dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'approvisionnement en eau de boisson, de l'assainissement et de l'hygiène et y ont davantage recours, adoptent des comportements propices à la survie et au développement des enfants, et vivent dans un environnement sûr qui tient compte des</p>	<p>1. Pourcentage de nourrissons survivants ayant reçu a) une première dose et b) trois doses du vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche</p> <p>NR (2022) : a) 62 % ; NC : 90 %</p> <p>NR (2022) : b) 47 % ; NC : 80 %</p>	<p>Estimations OMS/UNICEF de la couverture vaccinale nationale</p>	<p>1. Les institutions nationales et les autorités locales ont amélioré leurs capacités à concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques et des mécanismes de coordination et de financement qui favorisent le déploiement de services de base en matière de santé, de nutrition, d'eau et d'assainissement, en particulier pour les populations les plus vulnérables, et renforcé leurs processus décisionnels de sorte que les décisions soient fondées sur des données.</p> <p>2. Les établissements de santé et les communautés disposent des équipements nécessaires et fournissent des services de santé maternelle, néonatale</p>	<p>Ministères de la santé ; de l'environnement ; de l'administration ; de l'éducation ; des services liés à l'eau</p> <p>OMS, UNFPA, PNUD, PAM</p> <p>Banque mondiale, Gavi, l'Alliance du Vaccin, Fondation Bill et Melinda Gates, USAID, Helen Keller International, organisations de la société civile, secteur privé.</p>	15 795	60 000	75 795
		<p>2. Pourcentage a) de mères et b) de nouveau-nés recevant des soins postnatals</p> <p>NR (2018) : a) 43 % ; NC : 85 %</p> <p>NR (2018) : b) 49 % ; NC : 85 %</p>	<p>EDS/Enquêtes par grappe à indicateurs multiples</p>					
		<p>3. Pourcentage d'enfants atteints de diarrhée ayant reçu a) des sels de réhydratation orale (SRO) et b) des SRO et du zinc</p> <p>a) SRO NR (2018) : 55 % ; NC : 70 %</p> <p>b) SRO + zinc</p>						

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)			
						RO	AR	Total	
conséquences des changements climatiques et des situations d'urgence.		NR (2018) : 22 % ; NC : 35 %		et infantile de qualité, ainsi que des services de santé adaptés au genre à l'intention des adolescents. 3. Les établissements de santé et les communautés disposent de l'équipement et des ressources nécessaires pour offrir des services équitables et de qualité en matière de nutrition. 4. Les institutions et les communautés rurales et périurbaines disposeront de compétences élargies et d'infrastructures adéquates pour fournir des services durables dans les domaines de l'approvisionnement en eau de boisson, de l'assainissement et de l'hygiène, en tenant compte des situations d'urgence et des conséquences liées aux changements climatiques. 5. Les parents, les enfants, les adolescents, les femmes enceintes et allaitantes et les					
		4. Pourcentage de nourrissons âgés de moins de 6 mois nourris exclusivement au sein NR (2022) : 44 % ; NC : 60 %							EDS/MICS/SMART
		5. Pourcentage d'enfants âgés de 6 à 23 mois dont le régime alimentaire couvre un nombre minimum de groupes d'aliments NR (2022) : 11 % ; NC : 20 %							EDS/MICS/SMART
		6. Pourcentage de la population : a) ayant au moins recours à des services d'approvisionnement en eau de boisson de base ; b) utilisant au moins des services d'assainissement de base ; et c) pratiquant la défécation à l'air libre* a) NR (2023) : 64 % ; NC : 70 % b) NR (2023) : 31 % ; NC : 40 % c) NR (2023) : 7 % ; NC : 3 %							Programme commun de suivi

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				personnes ayant des besoins particuliers, notamment au sein des communes ciblées, prennent des mesures en faveur de l'utilisation des services de base en matière de santé, de nutrition, d'eau et d'assainissement, y compris lors des situations d'urgence, et se dotent d'une capacité de résilience face aux crises et aux changements climatiques.				
Réalisation 1 : Services de base Réalisation 3 : D'ici à 2028, la population guinéenne, notamment les jeunes, les femmes et les personnes vulnérables, en particulier dans les zones défavorisées, participe activement à la croissance économique en étant soutenue	4. D'ici à 2028, davantage d'enfants, en particulier les enfants issus de ménages pauvres, de zones rurales et de zones difficiles à atteindre, ont accès à des dispositifs de protection sociale et bénéficient de services sociaux de base inclusifs et équitables, y compris lors des	1. Degré de prise en compte des évaluations, des analyses et des recommandations stratégiques dans l'élaboration des politiques et des programmes visant à réduire la pauvreté des enfants NR (2022) : 4 ; NC : 5 2. Portée des mesures prises pour soutenir la prestation de soins, notamment par l'intermédiaire de politiques adaptées aux familles NR (2022) : 0 ; NC : 15	Examens sectoriels	1. Les institutions publiques et les autorités locales pertinentes, en particulier dans les zones prioritaires des préfectures défavorisées, ont amélioré leur capacité à mobiliser des ressources et à concevoir et mettre en œuvre des budgets consacrés à l'enfance, y compris lors des situations d'urgence. 2. Les autorités disposent à tous les niveaux, en particulier dans les zones	Ministères du plan ; des finances ; du budget ; de la protection de l'enfance ; de l'éducation ; de la santé PNUD Banque mondiale, Enabel, Agence allemande de coopération internationale, Union européenne	5 000	5 385	10 385

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
par une économie diversifiée, inclusive, équitable, durable et créatrice d'emplois décents.	situations d'urgence.	3. Enfants souffrant d'au moins trois privations clés NR (2018) : 72 % ; NC : 30 %	EDS/Enquêtes par grappe à indicateurs multiples	prioritaires des préfectures défavorisées, de moyens accrus pour rendre effectives la décentralisation et la reconcentration des services publics eu égard aux 14 domaines de compétence transférés aux municipalités. 3. Les institutions responsables de la protection sociale aux niveaux central et décentralisé, en particulier dans les zones prioritaires et les municipalités ciblées, ont amélioré leurs capacités à concevoir et mettre en œuvre des stratégies et des programmes de protection sociale inclusifs, intégrés et transformateurs de la conception des genres, y compris lors des situations d'urgence.				
Réalisations 1 à 3	5. Le programme est efficacement conçu, coordonné et géré afin de répondre aux normes de	Pourcentage des principales mesures d'efficacité satisfaisant aux critères de référence du tableau de bord de la performance	InSight	– Coordination des programmes – Gestion axée sur les résultats	Ministère du plan et de la coopération internationale ; système des Nations Unies	27 450	6 260	33 710

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
	qualité des programmes en matière d'obtention de résultats pour les enfants.	NR (novembre 2023) : 79 % ; NC : 90 %		– Changement social et comportemental – Communication, plaidoyer et partenariats				
Montant total des ressources						58 945	101 145	160 090

* Indicateur de résultat aligné sur l'indicateur du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.